



rappel de retraite. Y ai-je droit, à partir de la date de mes 60

Par **jacmos**, le **09/10/2012 à 23:49**

Bonjour,

J'ai travaillé en France pendant 7 ans, puis je me suis établie en Italie (mère au foyer). Etant née en 1950, j'ai donc fait ma demande de retraite. (60 ans en 2010)Il est vrai que j'ai fait ma demande tardivement, en 2011. Mais après une multitude de courriers avec la CNAV, coups de téléphone, finalement mon dossier a été établi!On me dit, dernièrement, que ma retraite partira de aout 2012, date à laquelle mon dossier a été formé.

Ma question est la suivante :

Ai-je droit à un rappel? puisque j'ai eu 60 ans en septembre 2010, je pense que ma retraite devrait partir de cette date?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre.

Salutations distinguées

Jacqueline MOSCA

Par **P.M.**, le **10/10/2012 à 00:05**

Bonjour,

Normalement, la retraite ne peut pas prendre effet rétroactivement...